



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Vallée-Jonction

Objet : Règlement numéro 412-02-2021

AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, que le règlement numéro 412-02-2021 « **Règlement modifiant le règlement numéro 408-10-2020 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 800 000 \$ pour la construction du nouveau centre administratif régional (préfecture) hors de la zone inondable** » est entré en vigueur le 21 juin 2021, à la suite de l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis fera l'objet d'une parution dans le journal Beauce Média en date du 7 juillet 2021.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 28 juin 2021.

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier



Frampton • Saint-Bernard • Saint-Elzéar • Saint-Isidore • Saint-Lambert-de-Lauzon • Sainte-Hénédiène • Sainte-Marguerite • Sainte-Marie • Saints-Anges • Scott • Vallée-Jonction

